

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 8 octobre 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles

NOR : PRMX0407665A

Le Premier ministre,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 900-1 et L. 935-1 ;

Vu le décret n° 94-522 du 21 juin 1994 portant approbation de la nomenclature des spécialités de formation ;

Vu le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu les arrêtés des 11 février et 11 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;

Vu les avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date des 11 mai et 12 juillet 2004,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les certifications professionnelles ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles pour une durée de cinq ans, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation et du niveau :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	CODE	NIVEAU	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
Agent cynophile de sécurité.....	344 t	V	Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole des Combrailles.
Conducteur d'engins de travaux publics et de génie rural.....	231 u	V	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Semur-Châtillon.
Brevet technique des métiers ébéniste	234 s	IV	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM).
Réalisateur de décors peints.....	233 v	IV	Institut d'éducation permanente Aquitaine - INSTEP.
Technicien du cadre bâti.....	230 t	IV	Lycée Pierre Mendès France. – GRETA de Haute-Bretagne.
Technicien de maintenance armement.....	251 r	IV	Armée de terre et gendarmerie nationale.
Technicien de maintenance des ascenseurs.....	250 r	IV	CCI de Paris - CFI.
Technicien de maintenance en équipements de génie climatique..	227 r	IV	CCI de Paris - CFI.
Technicien des services comptables.....	314 t	IV	Armée de terre.
Technicien des services financiers.....	314 t	IV	Armée de terre.
Technicien en logistique aéroportée.....	311 t	IV	Armée de terre.
Technicien logistique, transport et matières dangereuses.....	311 t	IV	Armée de terre.
Technicien navigant d'exploitation des systèmes de surveillance aérienne et maritime.....	311 u	IV	Marine nationale.
Vendeur de l'électrodomestique et du multimédia	255 w	IV	FODIPEG.
Assistant(e) de direction export.....	312 t	III	Institut de formation commerciale permanente (IFOCOP).
Brevet de maîtrise supérieur.....	234 s	III	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM).
Brevet technique des métiers supérieurs ébéniste.....	310 p	III	Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM).
Décorateur étalagiste, aménagement d'espaces commerciaux.....	312 v	III	CCI de Bordeaux - IDAE.
Formateur en CFA.....	333 t	III	CAPARIF.
Gestionnaire de ressources informatiques.....	326 u	III	Association CFA Léonard de Vinci.
Manager de rayon GSA-GSS	312 p	III	Institut de formation commerciale permanente (IFOCOP).
Technicien supérieur de maintenance armement.....	251 r	III	Armée de terre et gendarmerie nationale.
Technicien supérieur en conception assistée par ordinateur.....	200 n	III	CCI de Colmar. – IPI informatique.
Technicien supérieur en sécurité environnement	200 r	III	CCI de la Vienne. – Institut européen de sécurité - ITES.
Technicien supérieur logistique, transport et matières dangereuses	311 p	III	Armée de terre.
Visiteur médical.....	331 w	III	Les entreprises du médicament.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	CODE	NIVEAU	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
Architecte réseaux multimédia	326 r	II	CCI de Valenciennes.
Chargé de ressources humaines.....	315 r	II	Ecole supérieure privée des ressources humaines.
Chef de projet commercial	312 p	II	Groupe ESC Clermont.
Concepteur de systèmes d'information	326 n	II	CCI de Limoges et de la Haute-Vienne. – Institut d'ingénierie informatique de Limoges. – 3 IL.
Concepteur développeur de systèmes d'informations	320 n	II	CCI de Valenciennes.
Contrôleur de gestion.....	314 r	II	Ecole supérieure de gestion et de finance, groupe ESCIA.
Coordonnateur de programme de développement	341 p	II	Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement - IFAID Aquitaine.
Responsable système et qualité en production animale.....	212 p	II	Ecole nationale vétérinaire de Lyon. – Institut universitaire de technologie. – Université Claude Bernard (Lyon-I).
Manager de la performance marketing et commerciale	312 p	I	ALPF IDRAC.
Manager des entreprises de l'hôtellerie et de la restauration	334 p	I	CCI de Périgueux.
Réalisateur numérique.....	323 n	I	CCI de Valenciennes.
Responsable export	312 n	I	Groupe ESC Clermont.
Certificat de qualification professionnelle de préparateur-vendeur en produits de la mer	221 w	–	Fédération des poissonniers de France.

Art. 2. – Dans l'arrêté du 11 février 2004 susvisé, les mots : « Armée de terre » sont remplacés par les mots : « Armée de terre et gendarmerie nationale ».

Art. 3. – Dans l'arrêté du 11 mars 2004 susvisé, le code : « 321 t » est remplacé par le code : « 312 t ».

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 octobre 2004.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Par empêchement du secrétaire général du Gouvernement :
*Le directeur au secrétariat général
du Gouvernement,*
S. LASVIGNES